

22 KILOMÈTRES

Sur la base scientifique de l'étude bocage, et en partenariat avec ses cinq Communautés de communes, l'Union européenne et le Conseil régional de Picardie, le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache a mis en place de 2006 à 2008 un **dispositif financier** destiné à aider les volontaires à replanter des haies.

En subventionnant l'achat d'essences locales, le paillage biodégradable, les fournitures diverses et le recours à un pépiniériste, en deux hivers ce sont 22 kilomètres de haies qui ont été réalisés en Thiérache, favorisant du même coup ce paysage et la biodiversité qui va avec.

Symboliquement, **22 000 arbres et arbustes** ont été réintroduits en Thiérache et pourront servir dans quelques années de matière première à la **filière bois énergie** en plein essor sur notre territoire.

Se chauffer avec le bois des haies est aujourd'hui une réalité et déjà une quarantaine de chaudières spéciales à bois déchiqueté fonctionne en Thiérache : que ce soit chez des agriculteurs, des particuliers ou des collectivités.

Une suite au précédent fonds bocage est mise en place en 2009 dans le cadre du programme européen Leader. En parallèle, Pour sensibiliser et communiquer sur la nécessité de préserver et replanter des haies, différents outils ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache : Guide technique, dépliants et affiches, exposition itinérante.



Sous certaines conditions, que vous soyez agriculteur, maire ou particulier, vos plantations de haies peuvent bénéficier d'une aide financière.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Syndicat Mixte du Pays de Thiérache au 03 23 98 02 71.

Dans la même collection :

- Le bocage de Thiérache, un paysage capital
- La haie, pourquoi ?
- La haie, sa plantation
- Le bocage, un paysage entretenu
- La haie et la loi
- Un Guide technique complet sur le bocage thiérachien et une exposition itinérante sont également à votre disposition...

demandez-les auprès du Syndicat Mixte du Pays de Thiérache.



Syndicat Mixte du
Pays de Thiérache

02140 VERVINS
Tél. : 03 23 98 02 71
Fax : 03 23 98 44 50
paysdethierache@voila.fr

Les partenaires financiers :



Textes : SMPT - Photos : SMPT en New Aero Image (photo aérienne) et VISIONS PHOTOGRAPHIE

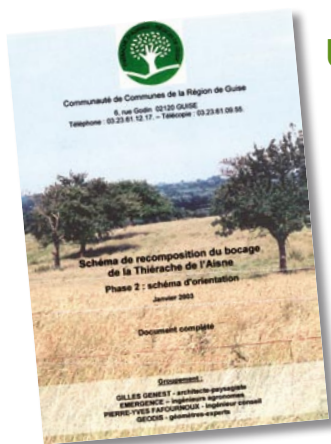
Le bocage de Thiérache



LA RECOMPOSITION
**DU BOÇAGE
EN THIÉRACHE**

LA SAUVEGARDE DU BOCAGE, UNE AMBITION COMMUNE

Les Communautés de communes de la Thiérache d'Aumale, de la Région de Guise, de la Thiérache du Centre, du Pays des Trois Rivières et des Portes de la Thiérache forment le « **Pays de Thiérache** ».

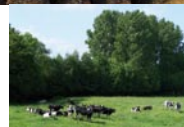


C'est un territoire rural où les trois quarts des communes ont moins de 400 habitants. C'est la terre du bocage, des églises fortifiées et des villages aux maisons en brique et ardoise. Ruralité prénante certes, mais qui n'empêche pas de se tourner vers l'avenir.

En effet, depuis plusieurs années ces cinq Communautés de communes travaillent ensemble sur différentes dynamiques de **développement local** comme le tourisme, l'économie, le transport, l'habitat et l'environnement.

Parmi leurs orientations de travail, un axe met particulièrement l'accent sur « *la préservation de l'identité thiérachienne pour en faire un levier de développement* » avec pour objectif de **restaurer le bocage**.

À cet effet, un « Schéma directeur de recomposition du bocage » a été élaboré en 2003 afin d'intensifier les efforts de préservation et de valorisation de ce paysage.



L'ÉTUDE BOCAGE, UNE BASE DE TRAVAIL

Réalisé par un architecte-paysagiste, un géomètre et des ingénieurs agronomes, le schéma directeur propose un programme d'actions pour « **restaurer, gérer et promouvoir** » le bocage de Thiérache. Ce programme fait suite à un diagnostic précis de la situation et un constat : notre paysage bocager est en train de disparaître inexorablement.

Certains villages de Thiérache ont ainsi perdu jusqu'à 50 % de leur surface bocagère en 25 ans ! Parallèlement, les autres composantes du bocage comme les vergers, les mares et les prairies disparaissent également. Pour ces dernières entre 1979 et 2000, 22 400 ha ont été mis en cultures. Et sur cette même période, le coefficient de ruissellement aurait augmenté de 17 % partout en Thiérache amplifiant du même coup les phénomènes d'érosion et de coulées de boue. Depuis 1982, plus de **400 arrêtés de catastrophe naturelle** ont été pris sur notre territoire. Le coût de ces dégâts n'est pas seulement pour la commune concernée mais pour toute la collectivité.

Entretien inadapté, abandon, méconnaissance des opportunités législatives et financières pour préserver et replanter des haies, sous-estimation des avantages liés au bocage... autant de points qui, aujourd'hui, doivent et peuvent être corrigés.

Pour ce faire, **seize actions pour la sauvegarde de notre paysage** ont été définies. Parmi elles, la replantation de haies et un entretien adapté, la gestion du paysage par voie réglementaire, la formation, l'animation, la sensibilisation sur le bocage...

